Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
053-200083392-20260629-S04-CC-51-2026-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 03/07/2026
Mise ne ligne le 03/07/2026

CC 29/06/2026

Débat Pacte de gouvernance

Pacte de gouvernance : cadre réglementaire

Un débat obligatoire, une adoption facultative

- Après chaque renouvellement des conseils municipaux, le président de l'EPCI doit inscrire à l'ordre du jour du conseil communautaire un débat et une délibération portant sur l'élaboration ou non du pacte de gouvernance.

- Si le conseil communautaire décide d'élaborer un pacte il faut :
  - Adoption par le conseil communautaire de Laval Agglomération dans le délai de 9 mois à compter du renouvellement des conseils municipaux. **Donc avant le 15 décembre 2026.**
  - Avis sur le pacte des 34 conseils municipaux dans un délai de 2 mois à compter de la transmission du projet élaboré par le conseil communautaire.

Pacte de gouvernance : c'est quoi ?

CE QUE C'EST :

- Un document qui formalise les modalités de fonctionnement entre l'agglomération et ses 34 communes : **contenu libre**
- Il précise qui décide quoi, comment, avec qui et selon quelle procédure
- Il définit les espaces de dialogue, les circuits d'information et les modalités de participation des communes aux décisions communautaire au-delà des instances obligatoires (conseil communautaire, bureau communautaire, conférences des maires)

A QUOI ÇA SERT :

- Clarifier les rôles respectifs de Laval Agglomération et des 34 communes
- Favoriser le dialogue, l'expression des communes
- Permettre une prise de décision efficace et partagée

Pacte de gouvernance : choix

- En 2022, Laval Agglomération a adopté une charte de gouvernance
- Certains points du Pacte se retrouvent dans des documents spécifiques comme le schéma de mutualisation, le pacte financier et fiscal, le règlement intérieur du conseil communautaire.
- L'élaboration d'une charte n'impose pas le formalisme en termes de délai et d'avis des conseils municipaux.
- Pacte ou Charte, le travail sur la gouvernance sera menée avec le cabinet d'étude Politeia.



LAVAL agglo

Hôtel Communautaire
1, place du Général Ferrié
CS 60809
53008 LAVAL Cedex

T 02 43 49 46 47
F 02 43 49 46 50
laval-agglo@agglo-laval.fr

www.agglo-laval.fr